



INFORMATIONS IMPORTANTES :

Reprise des cours le **Mardi 15 Septembre 2026**

Les cours seront dispensés :

A la salle bleue, Place Marie-Henriette Bresson 69380 Chasselay

La cotisation totale est due avant le **15/10/2026** sinon l'inscription sera annulée. Il est possible d'effectuer un règlement multiple par chèque uniquement. Un chèque de caution pour les costumes vous sera demandé à l'inscription, en cas de désistement au dernier moment au Gala de fin d'année celui-ci sera encaissé.

Dates encaissement des chèques (environ le 15 du mois)

La cotisation annuelle ne comprend ni l'entrée des spectateurs, ni les achats éventuels de tenues pour les spectacles.

Les cours seront assurés sous réserve d'un nombre suffisant d'adhérents.

Pas de cours de danse pendant les vacances scolaires et certains jours fériés.

L'affectation au cours souhaité est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscrits.

DATES DES GALAS DE DANSE : 12 DECEMBRE 2026 18H // FIN JUIN 2027 (Date précise à venir)

CONTACT ET MEMBRES DE L'ASSOCIATION SCHOOL DANCE Chasselay :

Co- Présidente : Mlle GUILLARD Célia

Secrétaire : Mme GUILLARD Béatrice

Vice-Secrétaire : Mlle GUILLARD Julie

Trésorière : Mlle TOURNEL Agathe

Téléphone : 06.68.49.36.08

Email: schooldance69@gmail.com **Intsagram** : Schooldance_69 **Facebook**: School Dance Chasselay

Toutes les infos vous seront transmises le plus rapidement possible, le plus souvent par mail, puis sms, notre page Facebook sera elle aussi alimentée et en dernier par courrier.

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

FONCTIONNEMENT

Tout adhérent qui souhaite participer aux activités de l'association School Dance doit s'acquitter de la cotisation annuelle, et fournir un certificat médical d'une durée maxi de 2 ans OU un questionnaire de santé rempli et signé, attestant de l'absence de contre-indications à la pratique de la danse ou fitness avant fin novembre.

Tout adhérent doit respecter les horaires de début et de fin de cours.

En dehors des heures de cours dispensées à la salle bleue, ni l'association School Dance, ni les professeurs ne seront responsables de l'adhérent.

Tout adhérent qui ne souhaite plus suivre les cours de l'association School Dance est prié de le signaler par mail à l'association et d'en informer le professeur. Cette information évitera à ce dernier de s'inquiéter si absences répétées de l'adhérent. Aucun remboursement ne sera effectué au cours de l'année.

Une tenue vestimentaire adaptée à l'activité choisie est **obligatoire** : short, caleçon, jogging, tee-shirt, chaussons ou baskets réservé à la salle...

La salle bleue est accessible qu'aux adhérents pendant les heures de cours. Avant de pénétrer dans la salle de cours, toute personne doit patienter et attendre que le professeur ait terminé son cours précédent.

SECURITE

Les parents d'enfants mineurs doivent s'assurer que leur enfant assiste bien au cours en le confiant au professeur personnellement, ou en les faisant confier par une personne responsable majeure. Ceci s'avère d'autant plus important lorsque le professeur est absent de façon imprévue.

Pour les cours dispensés aux enfants mineurs, les parents doivent, pour des raisons de sécurité, récupérer leur enfant dans la salle. Le professeur vous invitera à rentrer après son cours.

Pour les enfants mineurs qui rentrent seuls à leur domicile après les cours, un **mot des parents doit être fourni** à l'association nous le précisant.

DISCIPLINE / HYGIENE

Tout adhérent doit respecter et écouter le professeur pendant le cours. Les portables doivent être éteints avant de rentrer en cours.

Il est interdit de mâcher du chewing-gum ou de manger pendant le cours, afin d'éviter tout incident d'ingestion pouvant être très grave, mais aussi pour contribuer au maintien de l'hygiène des locaux.

Afin de préserver le revêtement du sol de la salle, les chaussures de ville ne sont pas autorisées à l'intérieur de la salle.
En cas de non application du présent règlement intérieur, School Dance se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement des cours.